

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 850

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domainede la Public 850

DP

J.A. 1000 Lausanne 1
5 février 1987
Vingt-quatrième année
Hebdomadaire romand

Electriciens : aux actes !

Les entreprises suisses d'électricité annoncent une campagne nationale en faveur des économies de courant. Cette campagne publicitaire se déroulera de février à mai à la TV, sur les ondes des radios locales et dans la presse. On espère convaincre les consommateurs et ramener ainsi la croissance annuelle de la demande "à un niveau raisonnable". Ainsi donc les électriciens helvétiques se réveillent. Une prise de conscience tardive mais dont on ne peut que se réjouir. Jusqu'à présent, la stratégie des producteurs comme des distributeurs excluait toute action qui aurait pu influencer le marché: drapés dans le manteau du service public, les électriciens ont toujours prétendu se borner à répondre à la fringale des consommateurs. Une image de techniciens efficaces.

La réalité est quelque peu différente. L'économie électrique a toujours mené une politique active, voire même agressive pour conquérir une part du marché énergétique tout d'abord, puis pour accroître cette part. A l'origine il s'agissait de s'imposer face au charbon et au bois, de prendre la place de la vapeur dans les usines et les ateliers; d'où les tarifs préférentiels qui subsistent partiellement aujourd'hui encore. Lorsque la Grande Dixence est mise en eau, la production est bien supérieure aux besoins de l'époque; les électriciens vendent alors cette nouvelle énergie au-dessous du coût de production - les coûts très faibles de l'électricité produite par les centrales plus anciennes permettent ce dumping - et convainquent la ménagère suisse de "cuire à l'électricité".

La crise pétrolière est une aubaine pour l'économie électrique, l'occasion de battre en brèche la suprématie de l'or noir, maintenant plus cher, et dont l'approvisionnement se révèle peu sûr. C'est alors la ruée sur le chauffage électrique, encouragé là aussi par un tarif préférentiel et qu'on présente comme la solution idéale pour alléger notre dépendance à l'égard du pétrole.

Face à la crise énergétique, la Suisse, encouragée par les électriciens, choisit la substitution et néglige les économies d'énergie. On projette la construction de dix centrales nucléaires, alors même que le pays est un exportateur net d'électricité. Les électriciens sont au front lorsqu'il s'agit de défendre le libre développement de l'énergie nucléaire et d'empêcher la Confédération d'intervenir efficacement pour promouvoir les économies : compétence constitutionnelle, loi sur l'électricité, impôt sur l'énergie.

Aujourd'hui, le vent a tourné; il souffle de Tchernobyl. Kaiser-augst, Graben et Verbois resteront dans les tiroirs. Provisoirement. Car rien ne garantit que, confrontée à une pénurie d'énergie, l'opinion publique persiste dans son opposition au nucléaire. Et une campagne d'information, si habile soit-elle, ne suffira pas à tarir notre boussole énergétique. Pour que le consommateur participe à l'effort d'économie, il faut lui proposer des solutions techniques et économiques. Or l'économie électrique est bien placée pour promouvoir ces solutions; elle dispose des compétences techniques et des moyens financiers: développement du système de couplage chaleur-force, test des appareils et des installations, conseil à la clientèle, prêts pour l'assainissement des bâtiments, encouragement de l'énergie solaire. Des sociétés d'électricité américaines se sont reconvertis dans ce genre d'activité et ont apporté la preuve que la promotion des économies d'énergie peut être aussi rentable, si ce n'est plus, que l'accroissement de la production.

Les électriciens suisses ont fait un premier pas. Mais ils ne convaincront que par des actes. Sans quoi on pourra légitimement les suspecter de faire le gros dos en attendant que passe l'orage, pour mieux ressurgir ensuite, forts d'une consommation à la hausse qu'ils n'auront rien fait pour prévenir.

JD